



Retrait du « plan étudiants »

Alors même que les personnels, étudiant·es et lycéen·nes prennent connaissance du contenu du projet de réforme du premier cycle universitaire et commencent à se mobiliser, le gouvernement fait le choix du passage en force et de la précipitation. Un certain nombre de mesures sont mises en place avant même l'adoption de la loi. Le plus emblématique est la saisie du Conseil Supérieur de l'Éducation sur des décrets avant même l'étude de la loi par l'Assemblée Nationale.

Dans les universités les budgets proposés aux conseils d'administration prévoient la gestion des demandes d'affectation, les modules de mise à niveau, la définition des « attendus » et celle des capacités d'accueil des filières. Dans les lycées la mise en place du·de la 2^e professeur·e principal et des nouvelles mesures d'orientations sont imposées en toute hâte aux personnels.

De toute évidence, cette précipitation va mettre en difficulté immédiate les bachelier·es, leurs familles, les personnels des lycées et des universités. Mais ce sont aussi les établissements et les formations du supérieur qui seront en difficultés : comment définir le nombre de dossiers acceptés au vu des capacités d'accueils en prévoyant les désistements de candidat·es qui auront formulé dix vœux non hiérarchisés ?

Ce ne sont pas les annonces budgétaires qui vont permettre une amélioration de la situation, le budget est loin d'être à la hauteur des ambitions affichées. Sur le milliard annoncé à destination de l'Enseignement supérieur étalé sur cinq ans, 450 millions d'euros étaient déjà budgétisés à travers le Grand plan d'investissement qui se fera sous forme d'appels à projets privant de facto une partie des universités de ce financement. Il ne reste que 500 millions d'euros sur 5 ans pour accueillir près de 3 millions d'étudiant·es d'ici 2025, ce qui est largement insuffisant. Aucune garantie n'existe sur les recrutements d'enseignant·es et de personnels techniques, administratifs et de bibliothèques pour accueillir l'ensemble des étudiant·es attendus, faire baisser les effectifs des cours en TD et en amphï, améliorer les conditions de travail des personnels des universités, très dégradées ces dernières années.

Cette réforme remet en cause le principe de libre accès à l'université qui garantit à chaque jeune titulaire du baccalauréat de pouvoir continuer ses études. Sans oser le dire, le gouvernement met en place une véritable logique de sélection dans tout l'accès aux études supérieures. Nous tenons à rappeler que le nombre de PSY EN qui sont les personnels qualifiés pour orienter les élèves est nettement insuffisant et qu'en ce moment même c'est bien le gouvernement qui prend la responsabilité de fermer des Centres d'Information et d'Orientation. En prévoyant que le conseil de classe de terminale examine les vœux du·de la lycéen·ne et participe à un avis formulé par le·la chef·fe d'établissement, cela revient à faire des enseignant·es en lycée des acteurs de la sélection.

Les fuites organisées dans la presse et les déclarations du ministère de l'éducation sur une refonte du lycée font preuve d'une accablante cohérence avec nos analyses du projet de réforme du premier cycle post-bac et de la mise en place des « prérequis » ou « attendus ». Se dessine une réduction des matières sujettes à un examen ponctuel (c'est-à-dire l'examen final de juin), une introduction très importante du contrôle continu, une modularité des cursus des lycéen·nes et des examens de spécialité avancés dans l'année pour permettre leur prise en compte dans les dossiers d'admission

post-bac. Ces annonces constituent manifestement la volonté de remettre en cause le baccalauréat comme diplôme national reposant sur des épreuves nationales, terminales, ponctuelles et anonymes et comme premier grade universitaire.

Nos organisations réaffirment :

- la nécessité de travailler tout au long du parcours au lycée à une orientation choisie, construite, accompagnée et évolutive avec les moyens humains et financiers nécessaires.
- Le maintien du baccalauréat comme diplôme national et 1^{er} grade universitaire, garantissant l'accès de tous les bachelier·es sur tout le territoire aux filières post bac et aux établissements de leur choix.
- L'exigence d'ouverture massive de places supplémentaires en 1^{er} cycle post bac et le refus de toute sélection à l'entrée à l'université.
- Le refus de l'instauration de blocs de compétences en lieu et place des diplômes et des qualifications.
- L'abandon du projet de loi sur 1^{er} cycle post bac et du plan « étudiants » qui l'accompagne, condition pour permettre une réforme ambitieuse qui garantisse le libre accès de chacun·e au supérieur.

Nos organisations confirment leur volonté de construire dans la durée la mobilisation nécessaire pour exiger le retrait des projets gouvernementaux.

Elles invitent les personnels de Education nationale, de l'Enseignement supérieur, les étudiant·es, lycéen·nes et parents d'élèves à se réunir en assemblée générale pour définir les formes de leur mobilisation.

Elles soutiennent les mobilisations qui s'organiseront le 12 décembre, jour de présentation du projet de loi à l'Assemblée Nationale. Elles appellent les personnels, les étudiant·es, les lycéen·nes, en particulier de la région parisienne, à organiser les délégations qui se rassembleront devant l'assemblée nationale à 12h.

Les organisations syndicales du secondaire et du supérieur de l'Hérault appellent les lycéens, les étudiants, les enseignants et personnels, les parents d'élèves à se réunir pour une

Assemblée Générale d'information

**Le mardi 12 décembre à 12h15
Université de Montpellier, campus Triolet
Amphi Dumontet**